

Chers élèves,

Chers parents,

Chers membres de l'Association,

Tout d'abord, nous vous souhaitons la bienvenue comme membres de notre nouvelle association dont la première Assemblée générale aura lieu le 4 novembre à 20h pour une durée d'une heure maximum.

Pourquoi y a-t-il une nouvelle association ?



Afin d'être conforme à la réglementation de la Fondation pour l'Enseignement de la Musique (FEM) et ainsi de bénéficier des subventions publiques, l'école de musique de Renens est chapeautée par l'Association de l'école de musique de Renens.

Pourquoi suis-je membre ?



Tous les élèves, respectivement leurs représentants, sont de facto membres de l'Association et sont par conséquent invités à l'Assemblée générale ordinaire annuelle.

A quoi sert une Assemblée générale ?



Lors de cette séance, vous pouvez participer à la vie de votre école, comprendre le fonctionnement et contribuer à définir les orientations futures de nos activités. Tout le Comité vous sera présenté ainsi que les responsables opérationnels.

Où, quand ?



L'Assemblée générale ordinaire aura lieu **le 4 novembre à la salle Polyvalente Vaudère, Collège du Léman à 20h** pour une durée maximum de 1 heure.

En raison des mesures sanitaires, comment puis-je m'inscrire ?



Vous pouvez vous inscrire par retour de mail en annonçant le nombre de personnes. En effet, nous allons tout faire pour respecter les mesures sanitaires en vigueur et assurer le traçage.

Si j'oublie de m'inscrire, puis-je venir quand même ?



L'inscription est vivement encouragée mais en cas d'oubli, vous êtes toujours les bienvenus.

Quelles seront les règles sanitaires lors de cette Assemblée ?



Le masque sera obligatoire durant toute la durée de l'Assemblée Générale.

Ordre du jour (PV pris par la Secrétaire)

1. Bienvenue et brève présentation des membres du Comité
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Rapport du Comité sur l'activité de l'association pendant la période écoulée
 - validation des statuts
 - présentation de la charte de l'Aémr
 - présentation des valeurs de l'Aémr
4. Rapports de trésorerie et de l'organe de contrôle des comptes
5. Fixation des cotisations
6. Adoption du budget 2020/2021
7. Approbation des rapports et comptes
8. Election des membres du Comité et de l'organe de contrôle des comptes (fiduciaire externe ou interne)
9. Propositions individuelles

Document en lien avec les sujets à l'ordre du jour :

- Statuts de l'Association. Ils sont disponibles sur le site www.em-renens.ch, rubrique Association

Etant donné la situation sanitaire actuelle, le respect des règles d'hygiène en vigueur seront garanties. **Merci de venir avec vos masques.**

Nous nous réjouissons de vous retrouver à cette occasion.

Comité de l'Association de l'Ecole de Musique de
Renens